



AVIS PUBLIC

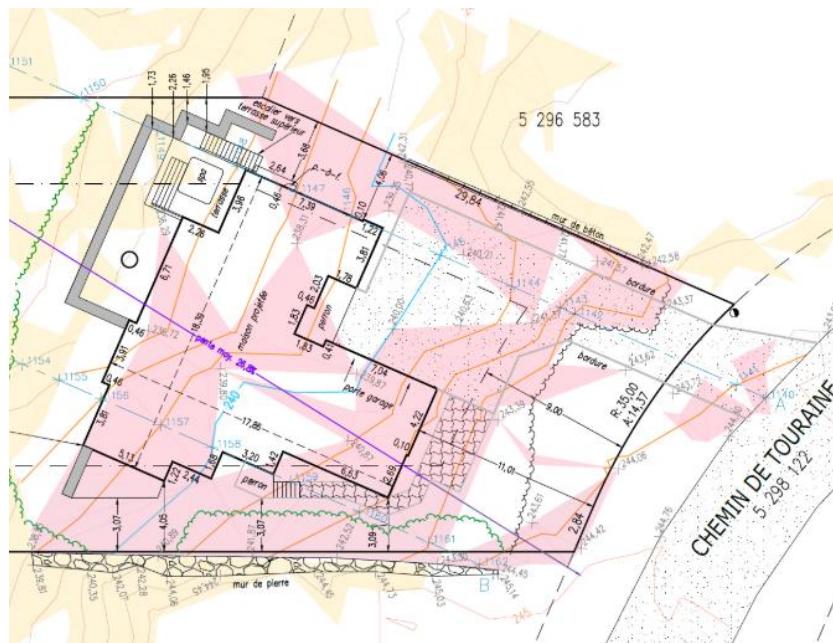
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

PRENEZ AVIS que lors de la séance ordinaire qui se tiendra le lundi 15 décembre 2025, à 19 h 30, le conseil municipal de la Ville de Saint-Sauveur prendra en considération la demande de dérogation mineure suivante :

Adresse : 5 296 582, chemin de Touraine

L'objet est d'autoriser :

- une marge latérale droite de 4,06 mètres alors que le *Règlement de zonage* prescrit une marge latérale minimale de 5 mètres;
- une marge latérale gauche de 3,09 mètres alors que le *Règlement* prescrit une marge latérale minimale de 5 mètres;
- une galerie couverte empiétant de 2,74 mètres dans la marge latérale droite alors que le *Règlement* prescrit un empiètement maximal 2 mètres;
- une aire de stationnement empiétant de plus de 2,5 devant le mur avant du bâtiment principal alors que le *Règlement* prescrit qu'une aire de stationnement peut empiéter d'au plus 2,5 mètres dans la partie de la cour avant situé dans le prolongement imaginaire de murs latéraux ;



Toute personne ou organisme intéressé pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande de dérogation mineure.

PERSONNES INTÉRESSÉES

Tous les renseignements, notamment les renseignements permettant de déterminer quels sont les personnes ou organismes intéressés pouvant transmettre des observations, peuvent être obtenus au Service du greffe, au 450-227-0000.

FAIT À SAINT-SAUVEUR, ce 24 novembre 2025.

Le greffier et directeur du Service juridique, greffe et vie démocratique,

Yan Senneville, OMA